



achat voiture et vice caché

Par **dyne**, le **03/08/2011** à **09:19**

Bonjour,

Je viens de faire l'acquisition d'un vehicule d'occasion il y a 15 jours. Je me retrouve avec un vice caché, une pate qui sert a tenir les roues arriere etait fendue (et rouillé), et certainement que j'ai pour ma part et des le debut, j'ai fini de casser cette pate. Résultat, une voiture qui se balance et qui menace de se retourner dès le premier jour sur autoroute, mais indécélable sur route normale.

De mon coté, j'ai pris soin de refaire un controle technique, mais, malgré que j'avais demandé de bien verifier l'arriere train, rien n'a été decelé.

(Est ce qu'il faudrait que je me retourne contre le controle technique et si oui, lequel? Celui que j'ai fait 5 jours apres l'achat, ou celui avant l'achat?)

J'ai finalement montré la voiture a un garagiste qui m'a dit que j'avais eu beaucoup de chance car la voiture etait meurtrière dans cet etat. Un choc a du avoir lieu et personne ne m'en a informé.

La voiture a été achetée dans un garage, le vendeur semble dire qu'il s'agit d'un depot vente, mon règlement par contre est étrange, j'ai fait 2 chèques, l'un au nom du garage de 1400€ et le deuxième chèque au nom d'un particulier qui n'est pas le nom de l'acheteur (surement une commission, mais je trouve cela bizarre).

J'ai demandé a ma banque de sortir les copies des chèques pour avoir preuve d'a qui ils ont ete fait.

On ne m'a pas remis de facture concernant le montant total.

J'ai un contrat de cession au nom de l'ancien propriétaire mais signé de la main du garage sous le nom du propriétaire (est ce légal?, est ce un faux?) Dessus n'est pas inscrit non plus le nombre de kilomètres.

De mon coté, j'ai également plein de papiers, dont certaines vieilles factures, qui montrent bien que la signature du propriétaire n'est pas la meme que sur mes documents de vente.

Le garage me dit qu'il ne reprendra pas la voiture, qu'il n'y ai pour rien.

On me dit que le garage comme le vendeur peuvent etre incriminé et que je devrais déposer une plainte pour annuler la vente et demander des dommages et interets pour mise en danger de la vie d'autrui.

Je vous avoue etre complètement perdue. De plus je n'ai plus de voiture et j'en ai vraiment besoin, puis je demander la prise en charge d'une voiture de location par exemple?

Merci d'avance pour votre aide

Par **Embryon**, le **03/08/2011** à **10:17**

<http://www.legavox.fr/blog/maitre-joan-dray/vice-cache-vehicule-occasion-4704.htm>[/url]

Il devrait y avoir toute vos réponses.